

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 59

présenté par
M. Tardy et M. Philippe Gosselin

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« du mode »

les mots :

« des modes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Certains logements ont plusieurs modes de chauffage, soit alternatifs, certains servant d'appoint, soit cumulatifs. Il arrive parfois que des parties aménagées plus tardivement n'aient pas le même mode de chauffage que le reste du logement.